

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUFFERVILLE
DU 05 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune d'Aufferville, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle Marianne, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno MOULIÉ.

Présents : Bruno MOULIÉ, Thierry VALLERY, Christian BONNICHON, Christine BILLARD, Cédric HERRERA, Gwenaëlle MORISSEAU, Vincent MORISSEAU, Marina BONHOMME, Nathalie TOUZET, Gwenaëlle FASSEU.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Absents excusés :

- Adeline RUFFIGNAC, a donné pouvoir à Gwenaëlle FASSEU
- Kristiane COTTIN, a donné pouvoir à Christine BILLARD,
- Thierry BRIAND a donné pouvoir à Bruno MOULIÉ,
- Benoît MARIÉ,
- Patrice GARNIER,

Le conseil municipal a choisi pour **secrétaire de séance** Madame Nathalie TOUZET.

Le maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour de la présente réunion, qui porte sur :

- Subvention communale – amicale des Sapeurs-Pompiers de Nemours.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés accepte la modification apportée à l'ordre du jour.

1/APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 01 MARS 2024

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 01 mars 2024.

2/ MODIFICATION AFFECTATION DU RESULTAT ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le maire indique que certaines écritures doivent être intégrées dans le compte administratif 2023 et l'affectation du résultat afin d'harmoniser avec le compte de gestion 2023.

COMPTE ADMINISTRATIF						
		RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT CLOTURE
REALISATION	SECTION DE FONCTIONNEMENT	517 174.06	620 331.56	-103 157.50€	+680 561.05	+577 403.55
	SECTION D'INVESTISSEMENT	23 579.14	190 810.38	-167 149.93	-14 458.60	-181 689.84

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la modification de l'affectation du résultat et du compte administratif pour l'exercice 2023, afin d'assurer leur cohérence avec le compte de gestion.

3/ BUDGET 2024 :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2024 arrête comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section fonctionnement,
- au niveau du chapitre et les opérations pour la section d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	924 817.71	924 817.71
Section d'investissement	258 669.84	258 669.84

Le maire fait un rappel des fonds de roulement des années antérieures, de 2020 à 2024.

4/CREATION D'UNE REGIE

Sur proposition du maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés accepte la création d'une régie communale.

5/PARTICIPATION SEJOUR BUTHIERS 2024 ET SUBVENTION AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE NEMOURS

Le maire informe que l'Amicale scolaire d'Aufferville finance, comme chaque année, le voyage scolaire des classes CM1-CM2 et CM1. Une contribution des familles de 70€ est demandée, et traditionnellement, les communes du RPI versent une aide de 50€ par élève. Il est proposé d'augmenter la contribution à 70€ par élève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés d'allouer une aide de 70€ par élève habitant la commune d'Aufferville, totalisant ainsi une participation de 980€.

De plus, le maire informe que l'Amicale des sapeurs-pompiers de Nemours envisage de restaurer le drapeau du centre datant de 1903, qui n'a pas pu être réalisée faute de moyens. L'Amicale des sapeurs-pompiers sollicite une subvention pour contribuer à cette restauration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer une subvention de 300€ pour cette restauration.

6/ AVIS PROJET EOLIEN COMMUNE D'ICHY :

Le maire informe que conformément aux dispositions de l'article R181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à exprimer son avis sur le projet de parc éolien situé sur la commune d'Ichy, porté par la société d'énergie de Saint-Vincent. Ce projet vise à installer 5 éoliennes d'une hauteur d'environ 165 mètres au bout des pales, ayant chacune une puissance de 3.6 mégawatts, ce qui représente une puissance totale de 18

mégawatts pour l'ensemble du parc. En plus des éoliennes, le projet comprend l'aménagement d'équipements et d'infrastructures connexes, tels qu'un poste électrique de livraison, des lignes électriques souterraines entre les éoliennes et le poste de livraison, des plateformes de montage, des chemins d'accès, ainsi que le raccordement électrique du poste de livraison au réseau public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 3 voix contre, 6 abstentions et 4 voix pour, d'émettre un avis favorable sur le projet.

7/ ELECTIONS EUROPEENNES – PERMANENCE DU 09 JUIN 2024 DE 8H00 A 18H00.

Le maire explique qu'il est nécessaire d'organiser les permanences du bureau de vote du 9 juin prochain. Il est procédé à la répartition des permanences pour le bureau de vote.

L'ordre du jour est épuisé à 23h50

Bruno MOULIÉ,



Maire d'Aufferville